Attentat de Nice : La Policière Sandra Bertin réitère ses accusations contre le Ministère de l'Intérieur (MàJ)

25/07/2016 à 11h12

25/07/16

Europe 1 : "Nice : non, la policière n'a pas eu affaire à un membre du cabinet de Cazeneuve"
[…] cette policière municipale se trompe quand elle assure avoir parlé à une personne du cabinet du ministre. Europe 1 a pu consulter la copie du courriel par lequel elle a transmis son rapport à sa fameuse interlocutrice, ainsi qu'à sa hiérarchie, et si ce courriel a bien été envoyé le 15 juillet, à 17h35, il est adressé à une fonctionnaire de police qui ne fait pas du tout partie du cabinet de Bernard Cazeneuve. Il s'agit en vérité d'une commissaire de police travaillant à l'état-major de la direction centrale de la sécurité publique.
Son rôle consiste à centraliser les informations sur tous les principaux faits qui surviennent en France, dans le but de transmettre des notes internes à son directeur central et au directeur général de la police. C'est ce qu'on appelle la "remontée d'information". Une procédure quotidienne, pratiquée sur tous types d'affaires. Et **si la commissaire a demandé une version "modifiable", ce n'est pas pour falsifier quoi que ce soit, explique la direction de la police, c'est simplement pour pouvoir faire du copier-coller**, et reprendre tels quel des éléments transmis par la police municipale dans la note d'information de la sécurité publique.
Surtout, dans le fameux rapport signé par la policière

municipale, il y a la description très détaillée et minutée du carnage, mais **aucun élément sur le dispositif mis en place par la police municipale et de la police nationale**. D'ailleurs, il faut bien le préciser, cette note d'information n'est qu'un document interne à la police. Il n'a pas de valeur juridique […]
Europe 1

24/07/16

Interview intégrale de la policière municipale qui réitère ses accusations contre le Ministère de l'Intérieur. Son avocat ajoute : "Nous avons l'ensemble des preuves, témoignages, mails permettant d'asseoir ses déclarations".